

Structuration du projet Les Chapeautés :

➤ Association loi 1901 « Nom à définir »

Objet : Mise en place d'évènements de sensibilisation à caractères socio-esthétiques

1^{er} sujet défendu : La calvitie (ou alopecie) féminine

1^{ers} évènements mis en place : soirées « Se faire belle pour le plaisir » (cf. fiche projet)

1^{er} fournisseur promu : Hoséa

Rôles à désigner :

- **Bureau** : oriente l'association vers ses objectifs principaux, gère les adhésions et le compte bancaire de l'association

Présidente : ?

Trésorière : ?

Secrétaire de séances : Migaëlle Dixneuf

Obligations :

Cotisation gratuite + Réunions mensuelle pour point avancement projet dont échanges autour des articles Hoséa en cours de conception / commercialisation (1er jeudi 19h30-21h30 + Donne droit à gratuité évènements

Seuls pourront être élus membres du bureau les personnes répondant dès maintenant à la création de l'association, reconnues, par principe, membres fondateurs.

- **Adhérents** (personne physique ou morale) : contribuent à la bonne réalisation des objectifs fixés par le bureau

Commission partenaires financiers : recherche des partenariats financiers pour financer les objectifs fixés

Commission partenaires opérationnels : recherche parmi un réseau de professionnels ou les adhérents de l'association des partenariats pouvant contribuer à la réalisation des objectifs fixés

Commission communication : contribue à la promotion de l'association et de ses actions

Commission mise en place évènements : orchestre les différents intervenants missionnés sur les évènements fixés pour assurer la réussite de ces évènements

Obligations :

Cotisation (à fixer selon statut : membre fondateur ou adhérent et personne physique ou morale) + Réunions mensuelle pour point avancement projet dont échanges autour des articles Hoséa en cours de conception / commercialisation (3ème jeudi 19h30-21h30) + Clause de non-concurrence

- **Partenaires opérationnels** (adhérents indemnisés ou, à défaut, autres professionnels) :

Photographe

Esthéticienne

Animateur atelier création – adaptation (*clause particulière de non-concurrence avec fournisseurs promus*)

Communication presse / vidéo

Etc.

Contrat de partenariat :

Objet du partenariat + mode de rémunération.

➤ **Société commerciale « Hoséa »**

Objet : Commercialisation d'articles divers (de mode, habillement, ludo-éducatifs, etc.) à des fins de sensibilisation socio-esthétique.

Chaque article vendu donnera lieu à versement partiel du bénéfice généré à une association ayant pour objet partiel ou intégral la socio-esthétique.

1^{ère} association soutenue : Les Chapeautées

1^{ers} articles commercialisés : Chapeaux d'intérieurs pour femmes

Rôles à désigner :

- Chef d'entreprise : Migaëlle Dixneuf
- Partenaires Concepteurs : participe à la conception de nouveaux articles depuis l'idée jusqu'à la production du prototype final qui servira de modèle à la mise en production
- Partenaires Producteurs : produits les articles commandés par les clients
- Partenaires Ambadrices : contribue à la promotion des articles commercialisés ou commercialisables en les utilisant à titre personnel et transmettant tous les commentaires utiles à leur amélioration
- Partenaires Communication : contribue à la promotion de la marque

Contrat de partenariats, modes de rémunération, outils mis à disposition (Facebook, site internet, prototypes), clause de non-concurrence, points avancement individuels bi-mensuels à planifier d'une fois sur l'autre.